



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-109

En exercice : 29

Présents : 22 à l'ouverture de la séance à 20h35

Votants : 29

Date de la convocation : 02 décembre 2022 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 02 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le huit décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (22) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. DURAND, Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE,

Pouvoirs (7) : M. BORDEREAUX à M. FONTANES,  
Mme BOYER à Mme CUSSEAU,  
M. MAUCLERT à M. HLAVAC,  
M. ACHARD à Mme VINOT,  
Mme PULYK à M. BLONDAZ-GÉRARD,  
M. DUVIVIER à M. GAUTHIER  
Mme POULLOT à Mme GIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-cinq minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À LA MAJORITÉ** ;

**Pour (20)** : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX (pouvoir à M. FONTANES), Mme BOYER (pouvoir à Mme CUSSEAU), M. DURAND, M. MAUCLERT (pouvoir à M. HLAVAC), M. ACHARD (pouvoir à Mme VINOT), Mme SALIOT, M. ROTH, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER ;

**Contre (9)** : M. GAUTHIER, Mme PULYK (pouvoir à M. BLONDAZ-GÉRARD), M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG, M. DUVIVIER (pouvoir à M. GAUTHIER), Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE) ;

**Abstention (0).**

Monsieur le Maire constate le quorum.

**OBJET** - Convention d'objectifs et de moyens avec la crèche « Dessine-moi un mouton »

**VU** l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 13 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** l'article 81 de la loi du 29 janvier 1993 relative à la transparence des procédures publiques et à la prévention de la corruption et son décret d'application n° 2001-379 du 30 avril 2001 ;

**VU** l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** la circulaire Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

**VU** la délibération du 5 avril 2022 relative au vote des subventions au titre de l'année 2022 ;

**VU** la délibération du 20 octobre 2022 relative au vote du règlement d'attribution de subvention aux associations ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association la crèche « Dessine-moi un mouton » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**CERTIFIÉ  
EXECUTOIRE PAR  
LE MAIRE COMPTE  
TENU DE LA  
RECEPTION EN  
PREFECTURE ET DE  
LA PUBLICITÉ  
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 8 décembre 2022

Le Maire

L'Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT

